

Décret Paysage, nouvelle version

Le décret Paysage réformant l'enseignement supérieur a lui-même déjà été... réformé plusieurs fois. Ce n'est probablement pas terminé. Le comité de suivi de ce décret discutait, voici quelques jours, du prochain toilettage. L'occasion pour la Fédération des étudiants francophones (FEF) de déposer sur la table un cahier de dix revendications. Elle demande, par exemple, l'instauration d'un délai de recours minimum de trois jours après la notification d'un résultat. Elle demande aussi qu'un étudiant qui n'a pu présenter une épreuve pour raisons médicales puisse le faire d'office (alors que cela est laissé à l'appréciation de l'école aujourd'hui) ou encore que soit clarifié le rapport entre unités d'enseignement et activités d'apprentissage.

E.B.